

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et de musique. Les douze livraisons de l'année constituent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST-VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISSENT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, par an, en avance, par la poste	12
Abonnement à l'Album, par an, en avance, par la poste	12
Aux deux publications réunies, par an, en avance, par la poste	24
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix quel qu'il soit	10
FRUX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion	2s. 6d.
Deux lignes et au-dessous, première insertion	1s. 6d.
Tout au-dessus par ligne, par semaine	1s. 6d.
Tout au-dessus par ligne, par trimestre	4s. 6d.
Tout au-dessus par ligne, par semestre	8s. 6d.
Tout au-dessus par ligne, par année	16s. 6d.
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Affranchir les lettres.)	

feuilleton de la Revue Canadienne.

LES CAMARADES DE COLLEGE.

NOUVELLE.

Vers la fin d'août 1814, une calèche découverte et attelée de quatre vigoureux chevaux quitta la cour d'un bel hôtel de la rue de Providence et prit au galop le chemin de la Normandie. Le postillon faisait claquer son fouet, les chevaux agitaient leurs grelots, tandis que, de l'intérieur de la calèche, occupé par trois jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, on entendait résonner ce chœur d'un opéra alors en vogue :

Quittons, quittons ces bords,
L'Espagne nous appelle;
La fortune infidèle
Repousse nos efforts.

La fortune n'était nullement infidèle à l'un de ces trois jeunes gens, du moins à M. Adrien Lacour, qui, par la mort de son père, venait d'hériter d'une fortune considérable et emportait avec lui une soixantaine de mille francs en billets de banque, destinés à acheter des bois dont la possession devait augmenter la valeur et l'agrément d'une fort belle terre, située aux environs de Rouen. Les deux compagnons de M. Lacour étaient loin d'être aussi riches; l'un des deux, cependant, possédait une charge d'agent de change, et il s'en fallait qu'il approuvât les projets d'acquisition de son ami.

—Mon cher Adrien, lui avait-il dit, il n'y a que les maïs qui achètent des terres. Quand on a le bonheur d'être riche, il ne faut pas semer dans des sillons qui ne donnent des épis qu'une fois par an; mais jeter son grain dans une terre où la récolte se fait tous les mois, tous les jours même; cette terre, c'est la bourse.

Adrien profitait de ces leçons, et sa fortune presque entière était dans les mains de son ami l'agent de change; mais il voulait acheter un bois giboyeux, voisin de sa terre, et, malgré les conseils de M. Léonard Duplessis, l'affaire était décidée. La troisième personne, qui occupait l'intérieur de la calèche, était M. Ernest Leroi; un peu plus âgé que ses deux compagnons, il passait auprès de ses amis pour un philosophe, pour un homme détaché des biens de ce monde et qui jouit doucement de la modeste fortune qu'il tient de son père, M. Ernest Leroi n'aimait pas la toilette, quoiqu'il fût toujours fort bien mis; il n'était pas chasseur, quoiqu'il se servit volontiers des équipages de chasse de ses amis et qu'il fût très-habile tireur. En même temps froid et bienveillant, d'une complaisance excessive, d'une sobriété remarquable, il joignait à ces qualités une sagacité peu commune, que son ami Adrien Lacour ne soupçonnait pas, quoiqu'elle eût été facilement devinée par l'agent de change Léonard Duplessis.

Ernest Leroi, mettant à tout beaucoup de mesure et de réflexion, avait néanmoins une passion violente qui, désastreuse chez les autres hommes, pouvait, avec un caractère comme le sien, devenir la source de sa fortune; il était joueur. Il portait au jeu le sang froid qui ne l'abandonnait jamais et cette audace prudente qui est le garant du succès. Son plus grand soin était de cacher sa passion; le jeu l'ennuyait, disait-il; il était d'ailleurs trop riche pour se livrer à un goût aussi ruineux, ce qui ne l'empêchait pas de jouer et de perdre généralement d'abord, pour gagner au moment où le jeu s'animait et devenait important. Les trois jeunes gens avaient été élevés ensemble, et leur amitié datait du collège. Ils cheminaient gaiement dans une voiture découverte, pour jouer plus à l'aise, après une journée étouffante, de l'air et de la fraîcheur de la nuit. Ils parlaient des danses de l'Opéra, des actrices des Variétés fort en vogue alors, et des Bourbons, dont le règne nouveau agitaient tous les esprits. Quand la nuit fut venue et que le balancement uniforme de la calèche les eût bercés pendant cinq ou six heures, leur conversation languit, ils se turent l'un après l'autre; alors ils s'enveloppèrent dans leurs manteaux et ils s'endormirent. Ils venaient de repasser Mantes, et leur légère voiture, entraînée par un postillon qui allait rejoindre au plus prochain relais une femme qu'il aimait, courait ou plutôt volait sur un chemin uni, mais qu'aucune lune amie, ni qu'aucune étoile n'éclairaient lorsque tout-à-coup deux hommes sautèrent à la tête des chevaux et les arrêtèrent. Le postillon fut pris à bras-le-corps et lancé à dix pas de ses chevaux; trois gaillards vigoureux s'emparèrent de MM. Lacour, Duplessis et Leroi, et chargés de ce fardeau, ils prirent chacun leur élan, se séparèrent, et coururent déposer leur proie loin de la route, à l'abri sous des arbres et des buissons, et dans trois endroits assez éloignés les uns des autres pour que ces messieurs ne pussent ni se secourir, ni même se voir.

Le conciergé du collège où les trois jeunes gens ainsi arrêtés au milieu de leur voyage avaient été élevés, était père d'un garçon de l'âge des trois amis. L'avantage d'être le fils du portier de la maison valut à cet enfant une éducation pareille à celle que recevaient les autres élèves. Joseph Dubois (le fils du portier se nommait ainsi) profita d'un hasard aussi heureux pour lui; et, comme la nature l'avait doué d'une très-grande force physique et d'une intel-

ligence assez heureuse, il surpassa facilement ses condisciples au jeu comme à l'étude. Le père Dubois, qui vendait des martinetes aux professeurs, en avait, d'ailleurs, toujours un en réserve et à l'usage de son fils quand l'enfant se négligeait. Joseph en était donc réduit à être le plus fort écuyer de sa classe ou à passer par les verges de son père. Il se vengeait à la récréation, et rendait alors avec usure les coups qu'il recevait au logis. Léonard Duplessis était surtout sa victime; Ernest Leroi lui échappait avec peine; il épargnait seulement Adrien. Ainsi Joseph, soit par la force de ses poignets, soit par son intelligence et son assiduité au travail, était l'épouvantail du collège, et on lui en voulait d'autant plus, qu'il ne semblait pas fait pour aller de pair avec ses camarades. Quel ne fut donc pas l'étonnement d'Adrien Lacour, lorsqu'ouvrant les yeux et se débarrassant de son manteau, il se trouva hors de sa calèche, couché sous un arbre dont il entendait le vent de la nuit faire frémir les branches, et que, sentant sur sa poitrine le canon d'un pistolet, il reconnut la voix de son camarade de collège qui lui disait durement :

—Pas un cri, Adrien, ou tu es mort.

—Joseph! Joseph! dit Adrien.

—Oui, c'est moi, c'est Joseph.

A la bonne heure; que nous est-il donc arrivé? Nous avons donc versé?

—Du tout; nous avons arrêté ta calèche, moi et mes camarades.

—Anxieux et pourquoi faire?

Joseph fit entendre un petit rire qui n'annonçait rien de bon à Adrien, et, après un moment de silence, il prit la parole :

—Écoute, Adrien, je serai bref, car j'ai peu de temps à demeurer avec toi. L'éducation que j'ai reçue, tu le sais, m'a rendu propre à tout. Je n'avais besoin que d'un peu de temps et de quelques protections pour en recueillir les fruits... Eh bien! mon père, qui ne m'a jamais aimé, vient de me chasser de chez lui; mes maîtres, auxquels je me suis adressé, ont prétendu avoir assez fait pour moi et avoir le droit de ne plus s'en occuper à l'avenir... Je suis allé trouver Duplessis.

—Prends-moi dans tes bureaux, lui ai-je dit, tu rendras service à un camarade et tu ne t'en repentiras pas; au bout de huit jours je serai le meilleur de tes amis.

Léonard Duplessis se souvenait de ma supériorité et de mes violences au collège; il m'a mis à la porte. J'ai été frapper chez Leroi.

—Mon ami, lui ai-je dit, tu peux me sauver la vie; tu n'as qu'un mot à dire pour me faire avoir une petite place dans la maison du roi; tu as un parent qui dispose de tout... Mon père m'a chassé, mes professeurs m'abandonnent; dis un seul mot, et tu assures mon avenir.

Leroi, continua Joseph, est un garçon prudent, qui ne se compromet jamais. Il me dit de repasser dans huit jours; mais je lus dans ses yeux toute sa haine et toute sa mauvaise volonté. Il me restait Adrien Lacour.

—Eh bien! mon ami, que n'es-tu venu chez moi! dit Adrien Lacour d'une voix humble.

—Tu reçois à l'instant même ma visite, répondit Joseph. N'étais-tu pas chez toi, dans ta calèche?

—Mon Dieu! c'est bien différent, murmura Adrien qui sentait toujours sur sa poitrine le canon du pistolet.

—C'est absolument la même chose, dit Joseph; nous allons agir ici comme nous le ferions dans ton hôtel de la rue de Providence. J'ai besoin de vingt-cinq mille francs, mon ami.

—Ah! ah! dit Adrien.

—Tu vas me les prêter, mon ami.

—Très-volontiers, mon ami; viens me voir à Paris, quand j'y serai revenu, ou, si tu veux, viens à ma terre à dix lieues d'ici, près de Rouen.

Tandis qu'Adrien parlait ainsi d'une voix que le canon du pistolet rendait tremblante, Joseph de la main qui lui restait libre, déboutonnait son camarade et prenait dans la poche de son habit le portefeuille qui contenait les billets de banque.

—Voici soixante mille francs, dit-il; tu m'en prêtes vingt-cinq, je te les rendrai plus tard avec les intérêts.

Il s'éloigna alors de quelques pas, plaça son pistolet sous son bras, et ouvrant le portefeuille, il en tira une liasse de billets de banque qu'il partagea en deux.

L'obscurité de la nuit, dit-il, m'empêche de compter; voici deux parts, à peu près égales; s'il se trouve dans celle que je prends plus de vingt-cinq mille francs, tu recevras l'excédant bientôt. Ah! mon cher Adrien, continua Joseph en mettant les billets de banque dans sa poche avec autant d'aisance que si la scène se fût passée dans le cabinet de son camarade de collège, je n'oublierai jamais le service que tu me rends, et je veux le reconnaître par un bon conseil: Défie-toi de Duplessis et de Leroi, ils dévoreraient ta fortune, l'un à la bourse, l'autre sur un tapis vert, et, loin d'être reconnaissants, ils te méconnaîtront quand tu seras ruiné, tandis que moi, au contraire, je n'oublierai jamais la façon généreuse dont tu me prêtes ton argent. Eh bien! malgré tout cela, si ce que se passe entre nous venait à se savoir, les choses

sont arrangées de manière que je pourrais bien aller pour dix ans, et contre mon gré à Brest ou à Toulon, tandis que Leroi et Duplessis te ruineraient impunément.

Joseph rendit à son ami un portefeuille allégé de la moitié de ce qu'il contenait, il sera la main d'Adrien et enfourna un cheval qui l'attendait, il disparut à la faveur de l'obscurité.

—Allons, se dit Adrien en se relevant et en cherchant à regagner le grand chemin, mon ami Joseph s'est fait voleur, mais il a mis avec moi des procédés, il aurait pu m'emprunter soixante mille francs au lieu de vingt-cinq. Il est bon d'avoir des amis partout.

Adrien trouva Duplessis et Leroi dans sa calèche; on les avait entièrement dépouillés, on leur avait pris jusqu'à leurs manteaux. Le postillon était sur son cheval, Adrien, repréna place dans sa calèche et le voyage continua.

—Eh bien! messieurs? dit Adrien.

—Volé, dépouillé, répondit Duplessis, par les plus hardis brigands qui aient jamais infesté les grands chemins. Figure-toi, mon cher Adrien qu'on m'a enlevé un meuble de Brequet qui valait mille écus, ma bourse où j'avais mis trente napoléons, hier avant de partir, et mon habit dont la couleur et la coupe ont apparemment convenu au Mandarin qui s'était emparé de moi.

Leroi avait conservé son habit.

—Mon voleur, dit-il, n'a pas été si heureux; je n'avais sur moi qu'une montre de voyage et quelques écus, cependant il m'a pris une bague à laquelle je tenais; elle me venait d'une femme que j'aime. Et toi, Adrien, tu as conservé ta montre et ton manteau, tu as donc eu affaire à un ami?

—A un camarade de collège, répondit Adrien, auquel vous avez refusé, Duplessis, une place dans ses bureaux, et Leroi une petite lettre qui l'aurait fait entrer dans la maison du roi.

—Joseph! s'écrièrent les deux jeunes gens, Joseph est l'associé de misérables qui arrêtent sur la grande route?

—Un moment, dit Adrien, un moment, je ne dis pas cela, vous voyez que j'ai conservé ma montre, ma bourse et mon manteau; Joseph ne m'a rien pris, seulement il m'a emprunté quelque argent.

—Les soixante mille francs qui étaient dans ton portefeuille! s'écria Duplessis.

—Un peu moins de la moitié, dit Adrien, et il m'a généreusement rendu le reste.

MM. Duplessis et Leroi trouvèrent avec peine des paroles assez vives pour exprimer leur indignation.

—Je frémis, dit Duplessis, quand je songe que j'ai été sur le point d'admettre chez moi un pareil brigand; il aurait été capable de m'assassiner pour s'emparer de ma caisse.

—Peu s'en est fallu, reprit tranquillement Leroi, que je donnasse à ce Joseph une lettre de recommandation. Voyez comme on peut se compromettre par trop de facilité.

Mais quand ils apprirent que Joseph les avait représentés à Adrien comme devant le dépouiller, l'un à l'aide de spéculations de bourse, l'autre au moyen du jeu, leur fureur ne connut plus de bornes.

Ainsi, s'écrièrent-ils, non seulement il nous vole, mais il veut encore nous désunir et nous diviser; il veut nous inspirer une méfiance qui ferait le malheur de notre vie!

—Si j'étais joueur, dit Leroi, je ne lui pardonnerais jamais.

—Il est toujours le même, reprit Duplessis, comme au collège, vivant à nos dépens, s'intruisant à nos dépens et nous rendant victimes de ses violences... il mourra sur un échafaud.

Les trois amis en arrivant à Rouen firent leurs dépositions et donnèrent le signalement des voleurs qui les avaient arrêtés. Duplessis et Leroi dénoncèrent Joseph Dubois comme le chef de la bande et le signalèrent comme un homme aussi dangereux par son intelligence que par sa force physique. Adrien prit alors la parole.

—Monsieur, dit-il au magistrat devant lequel il déposait, Joseph est mon camarade de collège, et il me semble que nous ne devons pas le rendre plus coupable à vos yeux, qu'il ne l'est peut-être; il était en mauvaise compagnie, mais rien ne prouve qu'il soit chef de voleurs. Il ne m'a rien volé, il m'a fait un emprunt un peu forcé, il est vrai, un emprunt sur un grand chemin et au milieu de la nuit, mais il m'a laissé mon argent, mes bijoux, et, au lieu de m'emprunter vingt-cinq mille francs, il ne tenait qu'à lui de m'en emporter soixante mille.

Je dois ajouter, dit encore Adrien que si Joseph fut venu chez moi me prier de lui prêter vingt-cinq mille francs, je l'aurais probablement fait volontiers.

Quelqu'indulgente que fût cette déposition, le fait principal n'en subsistait pas moins, et Adrien ne pouvait pas le nier. Joseph Dubois avait arrêté une calèche sur le grand chemin de Paris à Rouen, en compagnie de cinq ou six bandits. Deux de ces honnêtes personnages furent arrêtés, c'étaient précisément ceux qui avaient dépouillé Duplessis et Leroi; ils dénoncèrent leurs compagnons. Mais ils nièrent connaître aucun individu du nom de Joseph Dubois, ou dont le signalement répondait à celui de l'ancien camarade des plaignants.

Adrien Lacour passa quelques jours dans sa terre, n'acheta pas le bois giboyeux dont il avait envie et revint à Paris; il y trouva une lettre qui contenait trois billets de banque.

—La position où nous nous trouvons tous deux, écrivait Joseph à son ami, la dernière fois que nous nous sommes vus, nous a fait commettre une erreur dont je ne veux pas profiter; au lieu de vingt-cinq mille francs que je te demandais, tu m'en as donné vingt-huit. Erreur ne fait pas compte. Je te renvoie mille écus.

Trente ans après cette aventure, dans laquelle Joseph Dubois avait joué un rôle assez hasardé, c'est-à-dire en 1844, une voiture s'arrêta dans la rue de Rivoli, vis-à-vis la première grille du jardin des Tuileries, et il en descendit un gros monsieur d'une cinquantaine d'années, qui, tout en s'acheminant vers la grande allée, jetait de tous côtés des regards passionnés comme Tancrède lorsqu'il arrive à Messine après un long exil, et qu'il s'écrie :

A tous les coeurs bien nés que la patrie est chère!

Le gros monsieur regardait de tous ses yeux les changements qu'avait subis le jardin, et avait l'air heureux de fouler enfin le sol de la patrie; il s'arrêta, tourna la tête vers le château et salua le drapeau tricolore. Tout indiquait en cet homme la force, la santé, et, quoiqu'il fût vêtu très simplement, l'assurance que donne la richesse; c'était ce que les Anglais appellent un homme respectable, un homme qui, suivant la manière de parler des Américains, devait peser un nombre considérable de dollars. Il marchait pesamment, les mains croisées derrière le dos, faisant erger le sable sous les semelles de ses bottes, et berçant son imagination de tous ses souvenirs de jeunesse, lorsqu'à dix pas devant lui, il vit un individu à peu près de son âge, mais mince, fluet, les épaules arrondies, la figure échauffée, couvert d'un habit noir, que le temps avait jauni, et d'un pantalon dont le bas frangé était à trois doigts de souliers éculés et depuis longtemps privés de cirage. Le gros monsieur, après l'avoir examiné avec attention, marcha résolument vers ce pauvre hère, et l'aborda avec politesse.

—Monsieur, lui dit-il de l'air du monde le plus naturel, suis-je dans mon chemin pour aller chez Véry?

Le mois d'octobre commençait, les feuilles des arbres jaunissaient et tombaient déjà, le soleil allait disparaître; il était cinq heures.

—Vous tournez le dos à Véry, dit le pauvre hère.

—Vraiment?

—Oui, monsieur.

—Pourriez-vous m'y conduire?

—Volontiers, monsieur, j'y vais.

—Vous y allez?

—C'est-à-dire je vais passer devant sa porte.

Le gros monsieur retourna sur ses pas, et, conduit par son guide, il traversa les Tuileries, prit la rue de l'Échelle, gagna le Palais-Royal, et, quand il eut atteint le restaurant de Véry :

—C'est ici, monsieur, lui dit son guide.

—Eh bien! entrons, dit le gros monsieur.

—Que j'entre! et pourquoi faire?

—Pour dîner apparemment. Que peut-on faire chez Véry?

L'homme pauvre jeta un coup-d'œil sur son habit râpé, sur son pantalon en guenilles et sur son linge sale; ce coup-d'œil disait: « Comment voulez-vous que j'entre chez Véry dans cet équipage? » Le gros monsieur comprit ce langage muet, et il se hâta d'ajouter :

—Bon! bon! l'habit n'y fait rien; nous entrerons dans un cabinet particulier, j'ai un conseil à vous demander.

Ils entrèrent. Quand le potage au coulis d'écrevisses et le madère eurent un peu dissipé la timidité de l'homme pauvre, l'homme riche, tout en découvrant une poule au riz, commença ainsi :

—Je viens de New-York, monsieur, et j'apporte des lettres de recommandation pour les principaux négociants de Paris; j'ai besoin surtout d'un agent de change sûr et fidèle... Connaissez-vous M. Duplessis? Est-il riche?

—Très-riche de l'argent qu'il m'a volé, monsieur; c'est à peu près, grâce à lui, que je suis dans la misère.

—Oh! s'il est riche, le resto importe peu, dit philosophiquement le gros monsieur; mais a-t-il ce que l'on appelle des biens au soleil?

L'homme pauvre poussa un profond soupir.

—Il a, dit-il, un portefeuille fort bien garni, un très-bel hôtel rue de Providence et une terre aux environs de Rouen.

—Avec un bois? demanda l'étranger.

—Oui, monsieur, avec un bois.

Le reste du dîner se passa en silence; le gros monsieur mangea comme un individu que la nature a pourvu d'un excellent estomac, et l'homme pauvre, obligé de se contenter tous les jours d'une nourriture commune et quelquefois insuffisante profita peut-être avec excès du bon repas que le hasard lui offrait, non sans admirer l'excentricité des Américains qui choisissent au hasard leurs compagnons de table dans le jardin des Tuileries.

—Avez-vous un état? demanda enfin le gros monsieur à son hôte.

—Oui, monsieur, je suis garçon de bureau dans un ministère.

—N'importe, venez passer la soirée dans une maison où je vais faire le lanquenet; vous serez de moitié dans mon jeu. Nous allons chez M. Leroi, auquel je suis aussi recommandé.

—M. Leroi! s'écria le pauvre diable, ah! monsieur, vous êtes perdu! si vous mettez les pieds chez ce misérable; c'est lui, c'est cet homme qui m'a dépouillé de ce que Duplessis m'avait laissé de ma fortune.

—Ah! vraiment, dit le gros monsieur, il paraît que mes amis de New-York ont de mauvaises connaissances. Vous me découragez... j'ai dans ma poche encore une lettre, je ne sais si je dois en faire usage; elle est pour M. Adrien Lacour, c'est peut-être encore un fripon... le connaissez-vous?

—Oh! celui-là n'est pas un fripon, répondit l'homme pauvre, c'est une dupe, et cette dupe, c'est moi qui vous parle. Duplessis et Leroi m'ont ruiné, monsieur; ensuite ils m'ont abandonné sans pitié, et cependant j'étais prévenu... Par Joseph Dubois, s'écria le gros monsieur, et Joseph Dubois c'est moi, mon cher Adrien, qui t'ai emprunté vingt-cinq mille francs, il y a trente ans, sur la route de Paris à Rouen, et qui vais te les rendre, avec les intérêts... Voilà cent mille écus, mon ami; c'est plus qu'il ne te revient, je le sais; tu n'as droit qu'à soixante-deux mille cinq cents francs, mais quand on emprunte sur le grand chemin, dans la compagnie où je me trouvais et avec la façon que j'ai employée, on emprunte à plus de cinq pour cent.

—Joseph! disait Adrien, tout étonné, Joseph, c'est toi? Ah! j'ai pensé à toi bien souvent... Et, quant à cette affaire de Rouen ou de Mantes, n'est-ce pas, c'était près de Mantes? J'ai toujours pensé que c'était un emprunt, j'o l'ai dit au juge d'instruction.

—Et ton amitié pour moi t'a trompé, répondit triomphalement Joseph; j'o t'ai volé, j'o t'ai arraché violemment ce que tu ne m'aurais peut-être pas prêté, et cependant je ne suis pas un voleur; je suis un honnête homme qui ni fait une faute, une faute unique; j'o mis aussi associé pour un instant à des misérables auxquels j'ai, par vengeance, abandonné Duplessis et Leroi... C'est indigne... mais une chute n'a pas entraîné une autre chute. Un instant égaré par le besoin, j'ai cherché à racheter ma faute par une vie honnête; depuis vingt ans, Joseph Dubois est connu pour le négociant le plus probe et en même temps le plus habile de New-York... Que de fois j'ai pensé à toi! Malgré mes prévisions, je te croyais riche et j'éloignais le moment d'acquitter ma dette, parce que je voulais te payer par mes mains et obtenir mon pardon. Quand le besoin de revoir la France s'est fait trop vivement sentir, quand j'ai été assez riche, je suis revenu. Il y a vingt jours que je suis à Paris... je sais tout. Je sais comment Duplessis a commencé ta ruine en supposant des pertes à la bourse qui n'existaient pas, et comment Leroi l'a achevée par le jeu... qu'il n'aime pas, dit-il... Quand j'o t'ai rencontré aux Tuileries, j'allais au-devant de toi, j'allais à chercher à ton ministère.

—Quel bonheur! s'écria Adrien en prenant dans ses mains le portefeuille que Joseph venait de lui abandonner, je suis riche encore, Duplessis et Leroi vont me revoir heureux.

—Je ne le pense pas, répondit Joseph, l'un et l'autre sont entre les mains du procureur du roi; le premier pour une banqueroute frauduleuse, le second pour avoir été trop heureux en jouant avec un mineur.

—Ah! tant mieux! s'écria Adrien.

—Il ne faut jamais se réjouir du malheur de personne, dit Joseph avec un soupir, ni surtout du déshonneur de ses camarades de collège. Qui sait ce qui serait arrivé à ton ami Joseph, s'il ne s'était pas exilé, il y a trente ans!

MARIE AYCARD.

GOUTS ET HABITUDES DE LA REINE ISABELLE.—Nos lecteurs liront peut-être avec intérêt quelques détails sur la vie privée de la reine Isabelle II, sur les goûts et sur le caractère de cette reine de seize ans. Un correspondant de Madrid adresse au Constitutionnel de Paris une lettre remplie de détails curieux sur cette jeune reine.

« Isabelle se lève très-tard, car elle se couche à trois ou quatre heures après minuit. Elle soupe à deux heures du matin.

« La reine écoute avec attention tout ce que lui disent ses ministres; mais rien ne l'émeut ni ne l'intéresse autant que les actes de bienfaisance qu'on lui propose, que les récompenses des traits de vertu et de courage qu'on signale à sa générosité. Isabelle, dans ces circonstances, accorde toujours plus qu'on ne lui demande, et avec un cœur d'ange et une grâce infinie, elle s'attendrit et donne tout ce qu'elle peut.

« Avec cette exquisite sensibilité, la jeune reine ne crint rien, et son courage cat à toute épreuve; elle conduit elle-même des attelages à deux et à quatre chevaux. S. M. est infatigable à cheval, et souvent elle défie, en plaisantant, les meilleurs cavaliers de sa suite de faire ce qu'elle fait ou de monter certains chevaux qu'elle seule parvient à dompter. Sa cousine germaine, l'infante dona Josepha, fille de l'infant don

François de Paule, qui accompagnait souvent la reine dans ses promenades à cheval, lui dit un jour : Ma chère, vos cheveux savent que vous êtes la reine, et ils vous obéissent en tout.

Isabelle aime la musique et ne se contente pas de l'entendre. Dans les concerts qu'elle donne, au palais, elle chante des airs espagnols avec toute la grâce d'une Andalouse.

La toilette est aussi une des passions de la jeune reine, et elle se plait surtout à causer toilette avec les dames de sa cour, en leur montrant les robes qui lui arrivent de Paris.

Pendant l'enfance un peu souffrante de la reine Isabelle, son auguste mère ne voulait pas que la modiste lui serrât trop la taille. La reine Christine disait : Ne la serrez pas, et la reine Isabelle disait tout bas, et sans que sa mère l'entendît : Serrez, serrez.

La vie active de la reine Isabelle lui a donné de la force et de la santé. Dans les derniers temps du séjour de S. M. à la Granja, elle se présente un jour, à cheval, avec une amazone en cachemire blanc dont le corsage était d'une couleur aurore très-pâle; elle portait sur la tête un feutre blanc, à la chevalière, avec une plume blanche qui tombait par derrière. Rien ne pourrait vous donner l'idée de sa grâce et de son élégance. Ajoutez à cela une taille élancée, la fraîcheur de seize ans et demi et un embonpoint de dix-huit à vingt ans.

Quand on parle à la reine des dangers qui pourraient menacer la royauté, elle en rit : Occupez-vous de pays et de vous tous, Messieurs, leur dit-elle; quant à moi je ne tiens pas à être reine ni à gouverner. A nous autres rois, il ne nous manque jamais le nécessaire pour vivre modestement et pour faire quelques heureux. Pensez à ce que vous avez à entreprendre pour une chère Espagne, après mon règne; car il ne sera pas long, j'en ai le pressentiment.

Mais les Espagnols espèrent qu'il n'en sera pas ainsi; Isabelle, jeune et courageuse, ne les abandonnera pas, et l'âge développera chez elle, nous l'espérons, toutes les qualités sérieuses que rendent nécessaires les devoirs de la royauté.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE.

Impression de toutes espèces en français et anglais : LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCUAIRES, CONNAISSANCES ET FACTURES D'OFFICE, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.

Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 5 NOVEMBRE, 1847.

Nous vivons dans des temps assez critiques pour que ce soit plus que jamais un devoir impérieux de faire connaître au peuple Canadien ses vrais amis et ceux qui ne le sont pas. Depuis longtemps nous ne pouvions lire sans une profonde indignation, certains paragraphes de la Gazette de Québec écrits évidemment pour égarer le peuple, jeter le trouble et la confusion dans l'esprit public, enfin amener le mépris de l'ordre et des lois. Ces articles étaient d'autant plus dangereux, qu'ils sortaient d'une tête blanche dans les affaires publiques, et qu'ils étaient le plus souvent accompagnés de protestations de patriotisme et de probité. Ces protestations, comme on sait, sont de vieilles ruses de ceux qui n'ont ni patriotisme ni probité. C'était bien le cas pour la Gazette de Québec et son rédacteur, l'hon. J. Neilson. Mais l'hypocrisie est enfin démasquée. Elle n'a rien perdu pour attendre. Lisez la lettre suivante et jugez :

M. LE REDACTEUR. Quelques petits articles, publiés de temps à autre, sous la forme éditoriale, dans la "Gazette de Québec," et surtout celui du 27 octobre dernier, sont de nature, je regrette de le dire, à faire considérer celui qui en est l'auteur, comme étant du nombre de ceux qui, au lieu d'encourager le peuple à exécuter la loi des écoles, l'exécitent plutôt à résister à cette loi. Cela nous démontre que l'esprit d'agitation qui, très souvent, a caractérisé la conduite politique du vénérable éditeur de cette feuille plus vénérable encore, n'a pas disparu avec l'âge. Dans l'agitation libérale et anti-canadienne à laquelle il donne son appui, il n'y a de différence entre lui et les écrivains ordinaires, que celle qui résulte du tact et de la finesse qui distinguent leur conduite et les moyens qu'ils emploient dans leurs systèmes respectifs d'agitation. Mais le système de l'un, pour être plus voilé, plus caché, pour ne se produire que sous la forme du sarcasme et des ruses, n'aura pas moins une tendance aussi funeste, et peut-être plus funeste encore, que celle que l'Administration du jour attend du système de ces écrivains vulgaires qu'elle tient à sa solde.

Nous entendons souvent l'hon. John Neilson moraliser, prêcher, quelquefois sans à-propos, l'obéissance aux lois; mais si se garde bien de prêcher de la même manière l'obéissance à la loi des écoles. Pourquoi ne le fait-il pas?... C'est qu'il sait mieux que tout autre, que cette loi, bien qu'elle soit l'œuvre de ses propres amis MM. Viger, Papinzeau et consorts, (no friendship in treach), fournit les moyens de mettre sui-

pieil cette espèce d'agitation qu'il a toujours aimée; sauf, comme dans le cas de sa demande d'un Conseil Electif au Comité de la Chambre des Communes en 1820, à laisser les habitants du pays et ses amis politiques payer seuls le prix d'une agitation qu'il aura lui-même suscitée. L'agitation qui a nécessairement accompagné et suivi la demande d'un Conseil Electif, a coûté plusieurs victimes à l'échafaud! Elles ont été conduites sous l'opération d'une loi promulguée par un corps législatif exceptionnel dont M. Neilson lui-même était membre! L'agitation mise sur pied contre la loi des écoles, afin de tenir les habitants dans l'ignorance, a déjà fait plusieurs victimes, dont l'une est aujourd'hui errante dans les bois! Pensez-y, M. Neilson, nous avons tous à rendre compte tôt ou tard à un gouvernement responsable bien différent de celui qui nous régit, puisque celui-ci est sans appel! Vous avez joué un rôle marquant dans l'histoire politique du pays; ce sera une grande question que celle de savoir si vous avez fait plus de bien que de mal.

Que l'on rapproche la conduite de la "Gazette de Québec" en 1838 envers les Juges Panet et Bedard, de celle qu'elle tient aujourd'hui. En 1838, où elle régnait en maître absolu, dans un temps où les canadiens-français ne pouvaient espérer trouver protection que dans les Cours de Justice, l'on voit cette Gazette lancer son fût qu'on me passe l'expression, et demander la suspension de ces deux juges intègres! Et pour elle, demander pareille chose à cette époque, c'était commander. Un militaire gouvernait alors; un militaire ne sait qu'obéir; les juges Panet et Bedard furent suspendus de leurs fonctions. Et quel crime avaient-ils donc commis? Aucun... Si ce n'est celui de n'avoir violé aucune loi, et d'avoir eu le noble courage, chose assez rare de nos jours, de ne point trahir leur serment.

Leur suspension s'appuyait, jusque dans ses bases, l'indépendance de l'Administration de la justice; elle arrachait aux canadiens-français la seule protection qui leur restait; elle faisait des juges qui retenaient leurs charges, des instruments serviles d'un despote militaire, ainsi que nous en avons eu un malheureux exemple peu de temps après. La "Gazette de Québec" s'irrita-t-elle alors?... Oh! non... Elle avait elle-même provoqué cette mesure.

Aujourd'hui, nous voyons des conseils pervers donnés par des magistrats, des hommes haut placés dans la confiance de l'Administration, dans le but d'entraver l'exécution de la loi des écoles. La "Gazette de Québec" demandera-t-elle leur destitution, pour qu'on fasse un exemple salutaire, dans l'intérêt du peuple et de la morale publique?... Oh! non... Elle ne le fera pas; car celui qui préside à sa rédaction, a, aussi lui, sa manière de flatter les passions et les préjugés des partis et des masses.

M. Neilson disait au comité de la Chambre des Communes en 1838 : "Il serait nécessaire d'organiser les comités et de donner aux propriétaires certains pouvoirs d'intervention dans leurs propres affaires." Et quand cette mesure est proposée, il l'appelle machine à tuer. Comme c'est honnête! Mais comme c'est bien dit pour agiter les passions! Pour les peuples, comme pour les rois, leurs plus grands ennemis sont les flatteurs. Des conseils accompagnés de ces mots magiques auprès des masses, entraînent toujours résistance à la loi, et soumettent par conséquent les récalcitrons à des frais énormes et souvent à de durs châtiements. Ceux qui donnent ces conseils pervers indemniseront-ils leurs victimes des uns et des autres!

Mais si l'article insidieux de la Gazette de Québec a une mauvaise tendance, il n'en consigne pas moins un fait grave, important, qui, mis sous son vrai jour, porte condamnation contre l'auteur de l'article même. Il nous rappelle que la loi des chemins de 1796, avait excité la même opposition que celle que les écrivains cherchent à faire aujourd'hui à la loi des écoles, et qu'alors comme aujourd'hui, pour prêter main-forte à la loi, on fut obligé d'envoyer des troupes dans quelques paroisses. Beaufort était, je crois, l'une de ces paroisses. Je crois aussi que quelques citoyens de la paroisse de Montréal furent emprisonnés à cette époque, à raison de leur résistance à cette loi.

Ce que M. Neilson nous dit à ce sujet est parfaitement vrai; mais ce qu'il n'a pas jugé à propos d'ajouter, et qu'il sait pourtant n'être pas moins vrai, c'est que cette opposition à la loi des chemins ne fut pas de longue durée, et que dans l'esprit de nos habitants cette même loi est devenue pendant un grand nombre d'années, la loi la plus populaire qui ait jamais été décrétée, et tellement populaire que, quoique ne convenant plus sous plusieurs rapports aux circonstances actuelles du pays, elle n'en est pas moins redemandée avec instance dans plusieurs localités, et que le système du Grand-Voyer qui sanctionnait cette loi, a été tout dernièrement reconquis par le rédacteur même de la Gazette, bien qu'à une époque qui n'est pas encore éloignée, cette charge de Grand-Voyer ait fait place, pour un temps, à celle de commissaire de comté, et cela, si je m'en rappelle bien, sur la proposition du rédacteur lui-même.

Or, si cette loi des chemins, après avoir, comme toute loi nouvelle, suscitée une aussi forte opposition, est devenue si populaire, pourquoi celle des écoles, après avoir subi les anathèmes qu'elle exige, ne la deviendrait-elle pas autant, et même plus, puisqu'elle a pour but d'instruire le peuple et de l'élever dans l'échelle sociale.

Instruisez la génération actuelle; et quand elle aura grandi et formé à son tour la classe des pères de famille, elle ne vous demandera pas de loi pour la contraindre d'envoyer ses enfants chez le maître d'écoles, car elle aura connu les bienfaits de l'éducation; l'habitant canadien gardera sa terre, et ne deviendra pas le valet de l'étranger; sa charue n'ouvrira pas, au profit

d'un autre maître, les sillons de la terre dont il aura hérité de ses pères; il ne verra pas ses fils émigrer et devenir des portefaix chez l'étranger. Il connaîtra ses droits politiques, il saura les défendre, et il ne se laissera plus insulter. Mais aussi le règne des écrivains sera fini.

UN CANADIEN.

LE DÉPARTEMENT DE LA POSTE.

On disait il y a quelque temps que des Commissaires des Provinces d'en bas étaient arrivés à Montréal afin de se consulter avec ceux que le gouverneur-général devait nommer pour le Canada au sujet de l'abandon par les Autorités Impériales du Département de la Poste au contrôle des Législatures Provinciales. Depuis, nous n'avons rien appris là-dessus et nous ne savons ce qui a été fait. Cependant un journal d'Halifax le Times a publié dernièrement copie d'une Dépêche en date du 25 Août 1847 adressée par le gouverneur-général à Sir John Harvey dans laquelle se trouve le passage suivant concernant ce sujet important :

"Vous voyez par la teneur des documents ci-joints que les ministres de Sa Majesté sont prêts à céder le contrôle du Département de la Poste aux Autorités Provinciales, aussitôt que par un concert entre les différentes Législatures des arrangements auront été pris pour assurer aux Provinces anglaises de l'Amérique du Nord les avantages d'un système uniforme et efficace du Postage.

Dans la vue d'accomplir plus promptement un objet auquel les habitants de ces Provinces attachent beaucoup d'importance il me paraît désirable qu'un ou deux membres de chacun des Conseils Exécutifs du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard se rencontreraient à Montréal, afin de discuter longuement le sujet et de mûrir un plan qu'on soumettrait aux différentes Législatures à leur prochaine Session.

S'il était en votre pouvoir ainsi qu'en celui des Lieutenants-Gouverneurs du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard d'agir sur cette suggestion, je serai prêt à nommer encore deux commissaires de la part du Conseil du Canada afin de rencontrer ceux des autres Provinces, etc."

Après avoir lu ce que dessus et sachant que le Gouvernement Impérial est décidé à abandonner le contrôle de la poste en Canada, ce n'est pas sans la plus grande surprise que nous avons appris qu'il vient de faire de nouvelles nominations dans ce département, et des nominations qui sont loin d'être de nature à rencontrer les vœux et la sanction du peuple du pays.

Trois nouveaux offices viennent d'être créés et des personnes nommées à ces offices par le Maître Général des Postes en Angleterre. Ces situations sont celles de "Greiffers des Inspecteurs," "Surveyors Clerks" et les emoluments s'élevaient, nous dit-on à £400 et £500 par année. Deux de ces offices seront remplis par des messieurs capables au lieu de la Grande-Bretagne, l'autre par un des fils de M. le Deputy Maître Général des Postes en Canada.

Cette création de nouveaux offices dans le Département des Postes en Canada à cette époque, est on ne peut plus inopportune et déplacée. Mais ce qui l'est bien plus, c'est la nomination de parfaits étrangers au pays pour les remplir. Comme si en Canada, nous n'avions pas des centaines de gens capables de remplir de telles situations, et comme si les anciens employés de ce département n'avaient aucun droit d'avancement et de préférence en pareil cas. Il nous semblait que de tels abus ne devaient plus se renouveler. Ceux du Département sont encore en assez grand nombre sans en faire de nouveaux. On a nommé un des fils de M. Stayner sans doute afin de satisfaire un peu l'opinion publique. Mais par là on lui a rappelé tout ce que cette famille Stayner tire aujourd'hui du Département de la Poste. On sait que le montant par tête de ces gens ne s'élève pas à moins de £400 à £500. On a préféré le jeune Stayner à d'anciens et fidèles serviteurs. Et c'est ainsi que les affaires vont.

Pendant que nous sommes sur ce sujet, nous devons dire un mot de quelques abus dont le public a le plus à se plaindre au Bureau de la Cité. On fait trop attendre les gens. Il devrait y avoir deux commis de distribution. Quelque fois, par exemple quand arrive une maille anglaise ou même des Etats-Unis, vous attendez un quart d'heure avant d'avoir vos papiers. C'est vraiment impardonnable. Il y a assez d'affaires à Montréal, pour qu'on fasse des améliorations dans l'Administration et même augmenter s'il le faut le personnel. Chaque jour vous entendez le même concert de plaintes et cependant on ne fait rien pour satisfaire les justes demandes du public. Il faudra que le Département de la Poste soit sous le contrôle Provincial pour qu'on fasse pour le public ce qu'il a droit d'attendre et d'exiger. Aujourd'hui il n'y a point de responsabilité et on s'occupe du public quand on n'a rien de mieux à faire.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le paquebot à voiles Zurich parti du Havre le 5 octobre est arrivé à New-York samedi dernier et le steamer français Philadelphie parti le 10 octobre du même port est arrivé à New-York mardi soir. Le Philadelphie a été obligé de relâcher à Halifax pour prendre du charbon. Il y a véritablement une fatalité attachée à ces malheureux steamers français, car de son côté le New York parti de New-York le 15 septembre n'était point encore arrivé au Havre le 4 octobre. Nous attendons d'heure en heure la nouvelle de l'arrivée du steamer de la ligne cumard et de la MALLE ANGLAISE. La maille Américaine venant ce matin ne nous en dit rien mais il n'y a aucun doute que le steamer est arrivé à Boston car le fil Télégraphique est coupé entre Buffalo et New-York.

Les avis reçus par le Zurich et le Philadelphie sont sans grande importance. Il y avait une baisse continue dans les marchés et sur les fonds. De tristes rumeurs circulaient en Angleterre et en France sur la faillite et suspension de paiements de plusieurs autres maisons de commerce. La faillite de M. Van Siller le Consul Portugais à Londres et celle d'une maison importante de Calcutta étaient connues.

Une sanglante bataille a eu lieu en Algérie, sous les murs de Tagoust, dans laquelle Abd-el-Kader a perdu 4,000 hommes.

En Suisse, en Italie, en Espagne l'horizon politique s'assombrit. Les Cantons de Lucerne et de Fribourg sont en insurrection.

ITALIE.—On écrit de Bologne, le 25 sept. : "Les personnes arrêtées le 16 au soir ont été relâchées, à l'exception de M. Pigozzi, qui a publié, sans la permission de la censure, une lettre de justification de sa conduite.

Le conseil communal a voté dans sa réunion d'hier huit mille écus romains pour l'armement de la garde nationale de Bologne.

Les Ferraris ont fête le 22 le présent du drapeau des Toscans. On a crié vive Pie IX! vive l'indépendance italienne! vive le cardinal Ciachi! La garnison autrichienne est restée toute la journée sous les armes.

Nous apprenons que six régiments autrichiens sont en marche pour aller former un cordon militaire sur la frontière du Piémont. Ils sont déjà arrivés à Milan. On croit que le gouvernement sarde prendra les mêmes mesures.

On assure que l'Autriche compte déjà 60,000 hommes sur la ligne du Pô, entre Plaisance et Ferrare.

Le duc de Modène est rentré dans ses Etats avec le duc régnant et le prince héritaire de Lucques.

Un officier d'état-major autrichien est arrivé hier de Ferrare et a continué immédiatement son voyage pour Rome et Naples. L'Autriche insiste pour obtenir le passage d'un corps d'armée destiné au royaume des Deux-Siciles. Le pape s'oppose formellement à ce passage.

LE PRINCE DE CANINO. — NOUVELLES DE NAPLES.—Un supplément au Courrier de Marseille, contient la lettre suivante de Rome du 24 septembre, arrivée par le bateau à vapeur le Capri :

"Le prince de Canino, D. Carlo Bonaparte, soldat dans la garde civique, a été mis hier aux arrêts. Il était revenu depuis quelques jours de Venise, où il était allé prendre part au congrès scientifique, et d'où il avait été éconduit à la suite d'un discours qu'il avait prononcé à l'ouverture de sa section, et dans lequel, après avoir exalté Pie IX, il avait exprimé des espérances sur la régénération de l'Italie. Il a été accompagné par les dragons autrichiens jusqu'à la frontière des Etats du pape. On croit que l'arrestation du prince à Rome se rattache au procès qui s'instruit en ce moment au sujet des événements des 7 et 8 septembre, auxquels il prit grande part. Vous savez que dans ces deux soirées, à des manifestations faites devant les ambassades étrangères à Rome, succédèrent des rassemblements tumultueux et presque séditieux autour de la maison des jésuites.

Les affaires de Naples semblent prendre une tournure favorable dans le sens de la politique de l'immortel réformateur Pie IX. Les troupes du roi ont été battues par la masse des réformistes dans la province de Campo-Basso, en Calabre. On évalue la perte des troupes royales à 200 morts ou blessés. Hier, le comte Pietro Ferretti, frère de notre premier ministre, le cardinal Ferretti, est parti pour Naples. Il apprendra au roi que le saint-père se propose d'abolir dans plusieurs cas la peine de mort, nouvelle peu agréable à ce prince, qui s'appuie trop souvent sur ce genre de peine.

NOUVELLES DIVERSES

Encore les écrivains.—Mercredi dernier, la rue St. Vincent qui, comme vous le savez, n'est guère fréquentée que par les plaideurs et les avocats, était toute étonnée de se voir tout-à-coup envahie de gens, venus évidemment de la campagne pour affaires importantes. En voyant les groupes nombreux et animés répandus dans la dite rue, on était reporté au bon vieux temps de la lasoche, quand des paroisses entières étaient transplantées aux environs du Palais pour affaires de chemins ou procès de cours d'eau.

Cette fois-ci il ne s'agissait de rien de semblable; c'était tout simplement des cultivateurs d'Yamaska au nombre de 100 à 150, qui venaient faire rédiger un requête pour la présente et de suite en corps au Gouverneur-Général. Ces braves habitants égarés par des fourbes et des intrigants étaient en pleine rébellion aux lois de leur pays. Ils venaient porter plainte contre les magistrats de leur localité, qui avaient condamné à l'amende des commissaires d'écoles qui refusaient d'agir et de remplir leur devoirs. Les dits habitants demandent la destitution de ces magistrats.

Ces braves gens avaient à leur tête hier un nommé Fourquin dit Lévéillé, un misérable usurier, un intrigant ignorant et sans principes aucuns. C'est le même individu qui aux dernières élections se présenta au comté d'Yamaska comme le candidat du ministère Viger. C'est lui qui est l'instigateur des derniers troubles aux élections municipales de sa paroisse, quand les livres de Poll ont été déchirés enfin c'est le digne support de Cressé Vondenveldon et Cie.

Mais il y avait au milieu des groupes rassemblés un autre individu, venu par hazard sans doute, à la ville dans le même bateau avec les habitants d'Yamaska. Cet individu n'était rien moins que M. J. E. TURCOTT le futur Solliciteur-Général! La présence de ce monsieur là en pareille compagnie est un fait remarquable. It speaks volumes.

Nous joignons nos vœux à ceux de notre confrère de la Minerve pour demander au gouvernement une stricte et prompt investigation de cette affaire.

DISSOLUTION DU PARLEMENT.—ELECTIONS GÉNÉRALES.

Les bruits de la dissolution du parlement ne confirment. La Proclamation doit sortir bientôt. Les élections générales auront lieu entre le 15 décembre et le 15 janvier.

Il n'y a pas de temps à perdre, il faut faire une lutte courageuse. Tout est va-tout, tout est impur dans la sphère des pouvoirs publics; les esprits y sont infatués, endurcis au mal, soumis aux cris d'indignation que fait entendre depuis quatre ans la voix du peuple. Mais malgré l'an qu'a mis le pouvoir à matérialiser le pays, l'opinion publique n'a nullement répondu à son attente. Tout le monde est mécontent de la présente administration. Espérons que le peuple canadien saura se faire justice à lui-même.

Suicide.—Un des détenus au Pénitencier de Kingston nommé Murphy, s'est pendu ces jours passés. Le jury qui a siégé sur le corps de ce malheureux a censuré fortement le Gouvernement Provincial dont la négligence, à son avis, est la cause de cette mort. Murphy avait l'esprit dérangé. Le gouvernement en avait été informé, mais il semble qu'on n'avait pas donné de réponse aux communications faites à ce sujet.

St. Jean-Baptiste.—Une Société portant ce beau nom vient d'être formée par les canadiens de Kingston, Bravo!

A bas les Auberges!—Les Grands-Jurés des Sessions de la Paix de Québec, en terminant leurs travaux pour ce Quartier ont fait d'amers reproches aux autorités à propos de l'Intemperance et des Licences d'Auberges, la honte du Gouvernement Canadien. Ce sont les auberges ont dit les Grands-Jurés, qui remplissent les prisons de voleurs d'assassins et d'escrocs. Ce sont elles qui sont la cause principale que 639 personnes ont été arrêtées pour différents crimes du 1er mai au 28 octobre dernier!

Avis aux voyageurs et étrangers.—Un charretier de cette ville a été condamné ces jours passés devant la cour du maire à payer 25s. d'amende et les frais pour avoir demandé plus que son tarif ne lui alloue pour transporter les gens, ou à 10 jours de prison faute de paiement immédiat, et de plus à 25s. et les frais pour avoir refusé de montrer une copie du tarif, etc., ou 10 jours faute de paiement.

Théâtre-Royal.—Nous espérons que le public accueillera avec faveur les efforts que les Amateurs de la Garnison vont faire pour créer quel qu'amusement théâtral durant l'hiver surtout vu l'objet charitable des soirées dramatiques.

M. Thomas McGrath, le Foreman du Jury, qui a siégé dans l'affaire des meurtres de Griffiths, a adressé au Herald de cette ville, une lettre, par laquelle il offre au nom de ses collègues des remerciements au Col. A. DE SALAMERKY, pour la manière dont il a conduit l'enquête du coroner.

Nous sommes heureux d'annoncer que la santé de Mgr. Prince s'améliore de jour en jour.

Notre maire J. F. Mills Esq. est un peu mieux matin.

Le Répertoire National.—On nous informe que les personnages suivants ont inscrit leurs noms à la tête des listes des souscriptions: Son Excellence le gouverneur-général, M. le major Campbell, Secrétaire Civil, L'Hon. L. H. LaFontaine, l'hon. D. B. Viger, l'hon. A. N. Morin, l'hon. D. Daly, l'hon. D. B. Papineau, Et. Parent, Esq., M. Meredith, Esq., etc. Pour les lieux où les listes sont déposées, voir l'annonce dans nos colonnes de ce jour.

LA TEMPÉRATURE, ETC.—Nous voici au 5 novembre et nous avons une température d'été. Mercredi dans la soirée un fort coup de vent sur la ville accompagné d'éclairs, de tonnerre et d'une pluie torrentielle. Le tonnerre a grondé pendant près d'une heure. C'est très rare à cette saison. Nous avons depuis quelque temps des brumes épaisses la nuit et le matin. Les vaisseaux de Montréal et de Québec ne peuvent voyager régulièrement.

Le Lord Ashburton.—Emigrés malades.—Les journaux de Québec font entendre un concert de plaintes bien légitimes contre les autorités britanniques, à propos de l'arrivée à Québec le 30 octobre d'un navire chargé d'emigrés Irlandais malades! Le navire en question, le Lord Ashburton, parti avec 475 passagers en a perdu pendant la traversée 107 et avait encore de 50 à 60 malades lorsqu'il est arrivé à la Grosse-Isle où il n'a trouvé personne! Le bateau à vapeur l'Alliance a été expédié à sa rencontre et a pris à son bord, pêle mêle, tous les passagers malades, convalescents et bien portants, à l'exception de 4 ou 5 de ces derniers qui ont dû rester sur le navire pour aider l'équipage dans la manœuvre. Durant le passage de la Grosse-Isle à Québec 5 autres personnes moururent et le navire est maintenant au quai débarquant ses marchandises comme s'il était subi à la quarantaine la visite et la fumigation exigée par la loi!

On attend encore deux ou trois navires chargés de passagers!

Ces faits affreux n'ont pas besoin de commentaires. Il est temps que nous ayons une loi pour régler l'Emigration.

La communication et requête de plusieurs médecins sont remises au prochain numéro, faute de place.

Exhibition agricole.—Le Comité d'Huntingdon vient de se signaler par une brillante exhibition...

Le Journal L'Avenir.—Les propriétaires de ce journal viennent d'adresser au public canadien un nouveau Prospectus...

Nous accusons réception de papiers parlementaires qu'on vient de nous adresser et du Rapport Spécial sur les mesures adoptées pour l'établissement d'une Ecole Normale dans le Haut-Canada...

Nouvelle de l'Orégon.—Il y a eu cette année 150,000 minots de blé récoltés dans l'Orégon. La culture du chanvre a pleinement réussi et promet de devenir un article de production très important...

Un pauvre riche.—Il y a maintenant à New-York, un avare, qui ramasse des guenilles dans les rues qui vaut \$20,000.

Suicide.—Le régime du Merchant's Exchange de Montréal contient le rapport suivant, publié dans la Gazette d'hier.—Un individu s'est suicidé samedi à Burlington. Il venait d'arriver de Montréal, dit-on; et avant de consommer son œuvre de destruction il déclara qu'il avait tué quatre hommes à Montréal—deux desquels pendant la nuit de samedi de la semaine dernière. Son rapport indique qu'il agissait par un motif de vengeance. Sa figure n'est pas connue, mais par son air et l'apparence de son ensemble on le suppose d'origine Allemande. Etant dans un état de pauvreté il avait essayé de se procurer une corde pour se détruire, mais en vain. Cependant s'en étant procuré plusieurs bouts et les ayant attachés ensemble, il trouva le moyen de mettre fin à son existence. Une autre version dit que le défunt avait écrit une lettre confirmant les détails donnés plus haut, et que cette lettre pourrait être produite.

A une assemblée générale du Collège des médecins et des chirurgiens du Bas-Canada tenue à Montréal le 26 et le 27 octobre, les docteurs Von Iland, secrétaire du collège pour le district de Québec, et le docteur Marmette de St. Thomas ont été élus gouverneurs en remplacement des docteurs Roney et Noël, décédés.

L'administration de la justice est soumise aux accidents de la température, grâce au peu d'empressement que mettent certains fonctionnaires à se rendre à leur devoir. Hier la cour d'appel s'est ouverte sans pouvoir procéder à l'audition des causes du district de Québec, les seuls juges présents étant les honorables Sir James Stuart, Panet, Bowon, Bedard et Gardner, les juges de Montréal sont arrivés hier à quatre heures de l'après-midi seulement, le bateau à vapeur ayant été retenu par le brouillard.

Les juges actuellement à Québec, outre ceux qui sont nommés plus haut, sont les honorables Rolland, Smith, Day de Montréal et Mondelet des Trois-Rivières.—(Canadien)

NOUVELLES DU MEXIQUE. Le Steamer James L. Day, arrivé à New-York le 23 a apporté des nouvelles de la Vera-Cruz jusqu'au 19 octobre. Le vomito avait reparu dans cette ville. La législature de l'état de Vera Cruz s'est aussi réunie, dans la nuit du 27 septembre, à Huatusco, et s'est occupée de choisir des hommes capables d'organiser la résistance et de contenir les guérillas. Celles-ci continuent à investir la route de Vera-Cruz, et le padre Jarauta a fait proclamer qu'il mettrait à mort tout individu convaincu d'avoir porté des vivres à la ville. Le général Patterson qui se trouve à Vogara avec quatre mille hommes, a fait balayer la route d'Orizaba. Mais le bruit courait à Vera-Cruz qu'une compagnie d'éclaireurs texiens avait été attaquée et presque entièrement détruite à 11 milles environ de cette ville.

Le James L. Day, a apporté des détails cir-

constanciées sur les événements accomplis à Puebla, Nous avons dit naguère qu'après avoir renoncé à défendre la capitale, Santa-Anna s'était porté sur ce dernier point. Il y arriva le 25 septembre, et fit aussitôt sonner le colonel Childs, retiré dans la citadelle, d'évacuer cette position, s'engageant à le laisser libre d'opérer sa jonction, soit avec le général Scott, soit avec le général Lane, à Perote, mais le menaçant de l'attaquer avec 8,000 hommes s'il refusait de se retirer. Le commandant américain répondit qu'il se croyait parfaitement en état de défendre sa position; qu'on lui avait fait l'honneur de lui confier ce poste, et qu'il ne consentirait certes à l'abandonner qu'à la dernière extrémité.

En conséquence, le 27 septembre, les batteries mexicaines de San Juan de Dios, Santa Rosa et Santa Monica ouvrirent le feu sur les retranchements américains. Le colonel Childs y répondit en lançant sur la ville des boulets, des grenades et des bombes, qui firent beaucoup de mal. Vers huit heures du soir, le feu cessa de part et d'autre, mais pour recommencer le lendemain au point du jour. Santa Anna voulut faire établir des parapets de défense avec des balles de coton; mais l'artillerie ennemie devint tellement meurtrière pour les travailleurs, tellement destructive pour les propriétés, que les habitants vinrent prier le généralissime de suspendre la canonnade. Santa Anna y consentit, et le reste de la journée du 29 ainsi que celle du 30 se passèrent assez tranquillement; quelques grenades seulement furent échangées entre les batteries américaines et une batterie nouvelle que le général Lea fit établir dans le couvent de Santa Rosa, après en avoir fait retirer les religieuses.

Le 1er octobre, Santa Anna changea de plan et sortit de Puebla, avec 2,000 hommes et trois pièces de canon, pour marcher à la rencontre des forces américaines qui s'avancèrent par Jalapa et Perote. Mais, arrivé à Tepeyahualco, il se vit tout à coup arrêté dans sa marche par la défection de ses troupes. Officiers et soldats se soulevèrent en l'accusant d'être l'auteur de tous les maux, de tous les revers du Mexique; quelques-uns même le déclarèrent hautement traître à la patrie, et indignes d'avoir aucun grade dans l'armée mexicaine. Cent trente Hussards seulement restèrent fidèles au généralissime, et ce fut avec cette escorte qu'il entra dans Tepeyahualco.

Là, il trouva un ordre du gouvernement de Queretaro qui lui enjoignait de se rendre dans cette ville avec toutes ses troupes. Hors d'état d'obéir, il se dirigea sur Oajaca, en déclarant qu'il allait tâcher de lever une nouvelle armée. Au dire de quelques-uns, ce ne serait là qu'un prétexte pour colorer sa retraite vers les frontières de Guatemala où il se proposerait de chercher un refuge. Suivant d'autres, il aurait un sauf-conduit du général Scott; mais les journaux mexicains admettent en général la bonne foi de ses intentions et de ses promesses. —Cour. des E.U.

Correspondances. Dr. A. B. C. Eer. Ste. Elisabeth, regre- misse, Albums expédiés; Dr. D. Eer. Louisiane do; J. G. C. Eer. St. Thomas do; J. G. Eer. Sorel do; A. P. Eer. Trois-Rivières do. C. G. Eer. Québec.—Votre annonce paraîtra. C. D. Eer. do Il faut que les miliciens aient des papiers du gouvernement des E.-U.

ENCOURAGEMENT AUX NOUVEAUX ABONNÉS DE LA REVUE CANADIENNE

Primes extraordinaires.

20 ALBUMS DONNES POUR RIEN.

A DATER de ce jour, ceux qui s'abonneront à la REVUE CANADIENNE et à l'ALBUM LITTÉRAIRE ET MÉDICAL, pour un an et paieront leur abonnement d'avance, SIX FIATRES en souscrivant, recevront comme PRIMES et GRATIS 20 LIVRAISONS DE L'ALBUM formant plus de 600 pages de matières littéraires et plus de 60 pages de musique. TOUT CELA POUR RIEN, c'est déjà plus que la valeur de l'abonnement. A la veille de l'hiver c'est une excellente occasion de se procurer des lectures agréables et instructives à grand marché; pour SIX FIATRES seulement vous aurez ainsi La Revue Canadienne et l'Album, pour 12 mois et 20 Albums en sus pour rien. (Écrits français.) Montréal, 8 oct., 1847.

AVIS IMPORTANT

HATEZ-VOUS DE VOUS ABONNER A LA REVUE CANADIENNE SI VOUS VOLEZ AVOIR

20 ALBUMS POUR RIEN! EN SOUSCRIVANT.

Les Primes d'Abonnement s'en vont grand train. Nous n'avons maintenant que 25 à 30 files complètes. Ne perdez pas l'occasion de vous procurer à si grand marché des LECTURES INSTRUCTIVES ET AMUSANTES pour l'hiver qui s'avance.

A. DESMARAIS, NOTAIRE, RUE ST. VINCENT.

INFORME les personnes du Haut-Canada, qui auraient quelques affaires à transiger pour achat ou vente de terre ou scier, qu'il s'en chargera à des conditions très modérées. Montréal, 26 oct.

THÉÂTRE ROYAL.

LES AMATEURS DE LA GABRISON ont l'honneur d'annoncer qu'ils commenceront une série de Représentations, pour venir en aide aux Institutions de Charité de cette ville.

LUNDI PROCHAIN, 8 NOVEMBRE, La soirée commencera par le drame populaire de Douglas Jerrold: THE MUTINY AT THE NORE ensuite le HIGHLAND FLING sera dansé en costume. Après on jouera sur l'Acordeon-Flute quelques airs favoris, "The last rose of Summer" de Moore "Ye Banks and Braes" de Burns, et "As I view these scenes" de la Somnambule de Bellini. La soirée sera terminée par la farce intitulée, L'AUBERGE AUX REVENANTS. La bande du 77e assistera.—Voir programme.



BOIS DE CHAUFFAGE.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Bureau jusqu'à MERCREDI prochain, le 10 du courant, pour SIX CENTS CORDES DE BOIS DE CHAUFFAGE pour être livré aux Apprentis des Emigrés de la Pointe St. Charles, en quantité convenable telle que requiert l'hiver.

La longueur du Bois doit être mentionnée dans les Soumissions, et le prix pour Erable, Merisier ou autre bois dur mêlé, comme le cas se présentera. Par ordre THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire, Département des Travaux Publics, Montréal, 3 nov. 1847.

LE REPERTOIRE NATIONAL OU RECUEIL DE LITTÉRATURES CANADIENNES.

ON peut s'abonner à cette publication chez MM. Fabre et Cie, à la Chambre de lecture de l'Institut Canadien, à l'Hotel du Canada et à l'Hotel de Québec, ou en s'adressant franc de port à MM. Lovell et Gibson, Montréal.—3 nov. qd6.

LECTURE GRATUITE SUR L'ASSURANCE SUR LA VIE.

LES Marchands et les Artisans des faubourgs St. Laurent, St. Louis et Québec sont informés qu'il y aura une LECTURE GRATUITE LUNDI, le 8 du courant, à 7 heures, dans la maison de Mad C. P. dans des rues St. Denis et St. Catherine, près de la Cathédrale, en faveur des Compagnies d'Assurances sur la Vie.—3 nov.

Portrait de Jacques Cartier.

LA sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMMEL, artiste de Québec, s'est dévoué à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le dessinateur prendra les noms des personnes qui voudront y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription: 5s. G. N. GOSSELIN, Agent. Montréal, 4 nov. 1847.

SOUS LE PATRONAGE IMMÉDIAT DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET MME. LA COMTESSE D'ELGIN, UNE SOIRÉE DE BIENFAISANCE.

EN aide des fonds du nouvel ASILE DES ORPHELINS, aura lieu à l'Hotel Donegany, MARDI, le 16 nov. courant à 8 heures. Son Excellence Mme. la Comtesse d'Elgin ont dignifié leur intention d'assister à la soirée. DAMES PATRONNES.—Mme Lacroix, Mme Filer, Mme LaFontaine, Mme Holmes, Mme L'Étrange, Mme Furniss. MAÎTRES DES CÉRÉMONIES.—Hon. D. Daly, Major Grenville, Major Egerton, Col. Ernanger, O. Porraut, éer., G. E. Cartier, éer., Geo. Desbarats, éer., Thomas Ryan, éer. QUADRILLES, à NEUF heures. Avec la permission du Col. Bradshaw la bande du 71e assistera. Billets d'admission 7s. 6d.—Pour admettre un monsieur et une Dame 10s.—Billets de famille un monsieur, une dame et sa famille 12s. 6d. On peut se procurer des billets à l'Hotel, dans les magasins de livres et de Musique.—1 nov.

BANQUE DE MONTREAL.

AVIS est par le présent donné QU'UN DIVIDENDE de QUATRE CENT sur le Fonds Capital de cette Institution a été déclaré ce jour pour le semestre courant, et qu'il sera payable à la maison de Banque, en cette Cité, le ou après MERCREDI, le PREMIER JOUR DE DECEMBRE prochain. Le LIVRE de TRANSPORT sera fermé LUNDI le 8 du courant et il ne sera pas ouvert de nouveau avant le premier du mois prochain. W. GINN, Assiè. Cassier. Montréal, 2 nov. 1847.

MAGASIN DE Marchandises Seches.

ROBERT FORESTER a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 108, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Seches qui seront vendues à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivants: Drap supérieur de toutes couleurs; Drap Caïmir, Drap pilet, Flaid de toute sorte; Colzaire, Orléans, Mérimé, Alpeval, Etolle; Casimir, Couvertes, Mousseline de laine, Cashmere, Flanelle, Indienne Gamthane, Toile fine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet pour Dame et Monsieur, Sautin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c. Montréal, 2 nov. 1847.

NOYÉ devant Longueuil, le 22 octobre TOUSSAINT DUBOUC, respectable cultivateur de Longueuil. Les personnes qui retrouveront son corps, voudront bien en donner avis à l'instant à M. Brassard, Curé de Longueuil, ils seront payés de leurs temps et de leurs peignes. Les détails suivants pourront aider à le reconnaître: grandeur 5 pieds et 8 pouces, cheveux châtain, fausse chemise de flanelle rouge, chemise de coton carré calégon de coton blanc, pantalons d'étoffe grise, veste de drap noir, gilet de drap noir, capot d'étoffe grise, bas de laine grise, bottes noires et col noir. 2 nov.

J. D. BERNARE a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 168, bâtisse de J. L. Beaudry, Ecr. Montréal, 23 sept. 1847.

AVIS.

TOUTES personnes ayant à leur soin ou possession aucun ARGENT, MARCHANDISES, BIENS-MEUBLES ou EFFETS qui auraient été devant appartenir à des Emigrés, maintenant MORTS, ou appartenant maintenant à des Emigrés MALADES, sont par les présentes requises DE LES LIVREZ sans délai au sousigné, qui a dûment été autorisé par SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL, en date du 25 Octobre courant, à recevoir ces Argents, Marchandises, Biens Meubles et Effets. JOS. CARY, Dép. Inspecteur Génl. Montréal, 25 Octobre 1847.—2 nov.

Les propriétaires de Journaux dans la province publieront trois fois l'avis précédent dans leurs journaux respectifs. Ceux qui publient en langue française le feront en cette langue.

MARCHANT-TAILLEUR.

LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier. Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité. CHARLES GAREAU. 29 oct.



CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMÉDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction. Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 13 septembre, 1847.

CORPORATION DE MONTREAL. BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITE.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai. Avis public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont prêts à être examinés par le public ainsi que ceux qui se croiront lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et insérées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Haut ou autres pièces justificatives. Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. 19 soul.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ: 4000 POUCHES de 2 minots de vin de Toile canadienne.

4000 puches de 2 minots toile croisée meilleure qualité; 3000 do do toile de Forfar do do 6000 do 1 minot et demi d'Ognoulburg, 15 balles Couvertes de Maline, 6 do do à Rose et de Bath, 7 do do à pointes radicales et charnières, 5 do do à chevrons, 200 doz. Gants de peau d'agneaux blancs, 150 do de de dattres de Kid avec pelleterie, 500 do de Mouton de cuir avec pelleterie, 200 Ceintures rouges, Avec un assortiment général de SOIERE, TOILE et MARCHANDISES DE LAINE. JEAN BRUNEAU. 19 oct. 1847.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient pensionner en cette ville, le trouveront chez M. Sr. JEROME des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir. 26 oct.

ECOLE. DE Médecine et de Chirurgie.

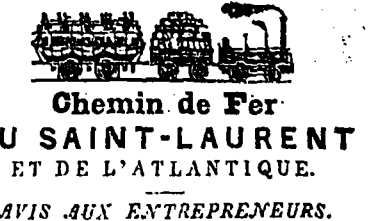
LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le 1er MARS d'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données qu'en français, comme suit: L'Anatomie.....Dr. BINAUD. Les Accouchements....." ARNOULT. La Pratique de la Médecine....." BAGLEY. La Chirurgie....." MONRO. La matière méd. et la thérapeutique....." J. E. COCHRAN. La Chimie....." SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie....." PLETIER. La médecine légale....." BOYER. La Chimie Médicale....." BAGLEY. La Clinique Chirurgicale....." ARNOULT. N. B. Les élèves qui auront complété leurs études à cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collège. WILLIAM SUTHERLAND, M. D. 22 sept. 1847.

DOMESTIQUE DEMANDEE.

ON a besoin dans une famille de cette ville d'une personne bien recommandée. Il faut qu'elle sache faire la cuisine. S'adresser au bureau de la Revue Canadienne.—8 oct. 1847.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc. à trente pieds de front, contenant 50 arpents, dont 10 en bois de hêtre. S'adresser à M. Frs. Benoit, rue St. Antoine, ou à ses associés aux Tanneries des Irlandais. JOSEPH LETOURNEUX. Montréal, 23 sept. 1847.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

SEULEMENT POUR LA DIVISION DE MONTREAL. DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau, jusqu'au NEUVIEME jour de NOVEMBRE 1847, pour fournir des MATÉRIAUX et construire ou entier ou en partie la CLOTURE nécessaire dans la division susdite, (du dit Chemin de Fer) commençant au fleuve du St. Laurent et se terminant au Village de St. Hyacinthe, distance d'environ 20 milles. Les dites soumissions devront fixer un prix par arpent ou 180 pieds français, pour une bonne clôture en piquets et en traverses.

La dite clôture devra contenir quatre fortes lignes ou perches dont les extrémités seront liées aux poteaux par des mortaises. Et aussi des propositions fixant un prix par arpent ou 180 pieds français pour une clôture à être construite avec des poteaux et des planches. Les poteaux seront d'épinette ou de cèdre, de sept pieds et demi de long six pouces de diamètre au plus petit bout, et enfoncée dans la terre de trois pieds et demi. Les planches seront de pin ou de peuce, à angle droit sans gros nœuds (si c'est en pin sans nœuds, (aubelle) de six pouces de large et pas moins d'un pouce et un quart d'épaisseur avec un appui au centre bien cloué, et quatre planches de hauteur Les poteaux ne seront pas éloignés de plus de 11 pieds et demi les uns des autres. Où le terrain sera inégal, c'est-à-dire où on trouvera des hauteurs, les poteaux devront être mis dans une semelle de cèdre de 4 pieds de long avec un tenon à travers la dite semelle de trois pouces d'épaisseur, arrêtée par un clou de cèdre, la dite semelle restant toujours sur le sol et arrêtée chaque bout par des pierres taillées.

Chaque terre où une barrière sera nécessaire, les poteaux devront être plantés à 12 pieds de distance, l'un d'eux devant avoir 10 pieds et demi de longueur et enfoncé en terre à un profondeur de 4 pieds. On recevra aussi des Soumissions dans le même temps et le même lieu pour fournir des matériaux, et construire et suspendre toutes les barrières au bout des terres où des barrières seront nécessaires, les dites barrières devant être de 12 pieds et 4 pouces de longueur et de 3 pieds de hauteur, avec 3 barres de six pouces de largeur et un pouce et un quart d'épaisseur, les poteaux devant être 4 x 4 sur 5 pieds 9 pouces, et de 3 pieds 7 pouces de longueur. Les poteaux seront mortoisés pour recevoir les traverses, et les barrières seront liées de l'extrémité de la place pour les suspendre jusqu'au bas par une traverser en fil de fer diagonale de la même largeur et épaisseur et bien liée avec des clous forgés. Le bois doit être de pin, exempt de gros nœuds et d'aubelle. Les gonds et les pentures devant être fait du meilleur fer et les modèles peuvent être vus à la chambre de l'Ingénieur, au dit Bureau.

Tout devant être terminé le ou avant le 1er jour d'Avril 1848. Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'Ingénieur en charge, qui offriront de contracter, devront accompagner leurs propositions de renseignements convenables sur leur caractère et leur habileté. L'entrepreneur sera requis de donner des cautions pour l'exécution fidèle de l'ouvrage. Les soumissions devront être en-chaînées comme suit: "Propositions pour la clôture du chemin de fer" et adressées à THOMAS STEERS, Secy, Secrétaire, No. 18, petite rue St. Jacques, Montréal. THOMAS STEERS, Secrétaire. Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Montréal, 11 oct. 1847.—15.

CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Aux Entrepreneurs EN BOIS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, Montréal, jusqu'au NEUVIEME jour de NOVEMBRE 1847, pour fournir le BOIS nécessaire à la construction du Chemin de fer depuis la Rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 15 milles, pour être livré le ou avant le 1er jour d'Avril 1848 courant; la moitié devant être livrée à la Rivière Richelieu, près de Buland et le reste au village de St. Hyacinthe, savoir: LAMBOURDES, — 170,000 PIEDS. Sciées de 8x12 pouces, quarrés, de la longueur de 18, 27 et 36 pieds et 1 sters chaque, consistant dans la meilleure qualité de bois de Pin ou d'Épinette rouge bien conditionné; aussi 22,500 traverses de madrier de Chêne ou d'Épinette rouge de 2 1/2 pouces d'épaisseur sur 6 pouces de largeur et de 8 pieds de longueur. Le tout devant être de bon bois, sain et bien conditionné, exempt de nœuds noirs et de gerçures et de même épaisseur, et dans tous les cas exempt d'aubier. Des soumissions seront aussi reçues dans le même espace de temps pour livrer tout ou une partie du bois à Sorel. Les personnes qui feront des propositions détermineront la quantité et l'espèce de bois qu'elles fourniront à chacune des places nommées ci-dessus, le prix par pied courant de chacune des espèces de bois et le prix de chaque traverser de Chêne ou d'Épinette. Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'Ingénieur en charge, qui offriront de contracter devront accompagner leur proposition de renseignements satisfaisants sur leur caractère et leur habileté. Et dans tous les cas où une proposition sera acceptée, et un contrat passé, l'entrepreneur sera obligé de donner les noms des personnes répondantes comme cautions pour l'exécution fidèle du contrat, suivant les conditions convenues. Les propositions seront adressées au Secrétaire THOMAS STEERS, Secy, No. 18, petite rue St. Jacques, Montréal. THOMAS STEERS, Secrétaire. Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Montréal, 11 oct. 1847.—15.

AQUEDUC DE MONTREAL.

AVIS PERIODIQUE. CEUX qui prennent l'EAU de l'AQUEDUC, sont notifiés par les présentes de prendre les précautions nécessaires pour empêcher leurs tuyaux d'être atteints par la gelée durant l'hiver prochain.

La direction de l'Aqueduc ne sera pas responsable des dommages causés aux tuyaux par la gelée et du manque d'eau qui pourrait en résulter. Toutes personnes qui désirent discontinuer de prendre l'eau de l'Aqueduc le 1er novembre prochain, en donnant avis au bureau de l'Aqueduc d'ici à cette date, autrement elles seront censées continuer pour un autre semestre. Bureau de l'Aqueduc, 25 oct. 1847.

NOUVEAUX OUVRAGES FRANÇAIS

Le Soussigné a dernièrement reçu un assortiment de LIVRES FRANÇAIS parmi lesquels sont les suivants : Dictionnaire de l'Industrie Manufacturière, commerciale et agricole. 2 vols. Œuvres complètes de C. Delavigne 3 vols. 80. Histoire de France depuis le 18 Brumaire, jusqu'à la paix de Tilsitt, par M. Bignon. La Dame de Monoreau, par Alex. Dumas. Le Juif Errant, par Eugène Sue. Les nuits du père La Chaise, par Léon Gozlan. Clothilde, par A. Karr. Souvenirs d'un enfant du peuple, par M. Masson. Pélerinage d'une Jeune Fille, du canton d'Unterwalden à Jérusalem. Jane La Pale, par H. de Balzac. Les Petits Emigrés, par Madame de Genlis. Les Réprouvés et les Elus, par Emile Souvestre. Le Boudoir et la Mansarde, Dom Gigadas. Au jour le jour, par F. Soulié et beaucoup d'autres ouvrages français par les auteurs les plus populaires. JOHN MCCOY, Grande rue St. Jacques.

7 sept. 1847.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

La Société offre en vente DEUX des HUSSEY'S REAPING MACHINES, Machines pour moissonner, en très bon ordre et presque neuves. Par ordre, A. MONTREUIL, Secrétaire, 17 août.

COMMIS DEMANDÉ.

On a besoin à St. Jean-Dorchester, à la Pharmacie du Dr. MOREAU & C^{ie}, d'un JEUNE HOMME comme Commis. Il faut qu'il ait déjà servi dans un établissement de ce genre. Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la "Revue Canadienne." 17 sept.

UNE POULICHE PERDUE OU VOLÉE.

UNE POULICHE NOIRE de trois ans et demi avec une tache blanche sur la lèvre supérieure, la queue coupée en balai, est disparue du Parc du soussigné, dans la paroisse de St. Louis de Terrebonne à deux lieues de l'Eglise, en haut dans la grande cote sur la rivière, dans la nuit de lundi à mardi. Celui qui la trouvera ou en entendra parler voudra bien en donner des informations au soussigné à Terrebonne et il sera généreusement récompensé. PIERRE-MARIE LIMOGES, Terrebonne, 21 sept. 1847.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES.

MADEMOISELLE GIROUARD informe ses amis et le public qu'elle a ouvert un PENSIONNAT pour les jeunes Demoiselles sur la Grande rue du Faubourg Québec, vis-à-vis l'Eglise Molsou, où l'Anglais, le Français, la Musique, la Peinture, et le Dessin sont enseignés. 3 sept.

PLACE POUR TOUCHER L'ORGUE.

UNE Demoiselle, qui touche parfaitement l'ORGUE, dont les talents et la capacité sont incontestables sous ce rapport, et dont les recommandations sont des plus respectables, désirerait trouver une place permanente en ville ou à la campagne, dans une église, pour toucher cet instrument. On aura tous les renseignements qu'on puisse désirer en s'adressant au bureau de la Revue Canadienne.—7 septembre 1847.

LECONS DE PIANO.

Mlle ELIZABETH JUSSEM

Offrir ses services aux familles qui désireraient voir quelqu'un des leurs recevoir des leçons privées pour apprendre à toucher le piano. Elève de M. Labelle, pianiste dont les capacités n'ont pas besoin de recommandation. Mlle E. A. espère partager une part de l'encouragement que le public accorde si libéralement aux professeurs du bel art. Elle donnera des LECONS à domicile ou bien chez elle, rue STE. MARIE, faubourg QUEBEC, vis-à-vis l'Eglise Molsou, où l'on pourra connaître les conditions. 7 septembre 1847.

MANUELS DE TEMPERANCE.

MES SIEURS les Curés et les Instituteurs sont prévenus qu'ils peuvent se procurer maintenant à la Librairie Canadienne d'E. R. FABRE & CIE des MANUELS de la TEMPERANCE reliés, pour l'usage des écoles. Prix : 1s. 3d. chaque. 17 sept.

L'ORIENT,

OU Voyage en Egypte, en Arabie, en Terre Sainte, en Turquie et en Grèce.

PAR M. LEON GINGRAS,

Prêtre, Membre du Séminaire de Québec. Cet ouvrage en deux volumes in-octavo formant plus de 1000 pages est maintenant prêt et sera livré immédiatement aux souscripteurs à domicile. Deux de la campagne sont priés de préparer le montant de leurs souscriptions; l'ouvrage leur sera transmis ou ils pourront se le procurer de suite en s'adressant à M. G. N. GOSSELIN, agent pour Montréal, No. 96, rue St. Urbain, ou à l'Évêché. Les personnes qui n'y ont pas souscrit pourront en se procurer en s'adressant à MM. FABRE et Cie ou qu'il n'en n'a été frappé qu'un très petit nombre d'exemplaires au delà de ceux qui ont été retenus d'avance. Montréal, 5 Octobre, 1847.

Aqueduc de Montreal.

ARRERAGES POUR EAU.

TOUTES personnes endettées envers l'AQUEDUC pour arrerages pour l'usage de l'EAU, sont par le présent notifiées de payer avant le DIX Septembre courant, entre les mains du Trésorier de la Cité; à défaut de quoi elles seront poursuivies pour le recouvrement du montant de leur dette. Et toutes personnes qui prennent actuellement l'Eau de l'Aqueduc et qui n'ont pas payé, sont aussi notifiées de le faire d'ici au DIX du courant, et à défaut pour elles de se conformer à cet avis, elles sont averties que l'eau leur sera retirée sans distinction aucune. E. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier, 1 sept. 1847.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES.

Le soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux salubres des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 83 rue Craig. Wm. McDONALD.

1er juin.

AVIS.

LES CENSITAIRES de l'île de Montréal, de St Sulpice et du Lac des Deux Montagnes sont avertis,

- 1. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance 3e. Vict. ch. XXX (8 juin 1840) pour le paiement des arrerages de LÔDS ET VENTES étant expiré le 8 courant, les dits Lods et Ventes sont maintenant exigibles. 2. Que les taux de Commutation fixés par la dite Ordonnance pour les sept années à courir depuis le 8 juin 1847 au 8 juin 1854, seront comme suit : Au lieu d'un Vingtième..... UN DIXHUITIÈME. " d'un Seizième..... UN QUATORZIÈME. " d'un Douzième..... UN DIXIÈME.

Aucun Censitaire ne peut demander la Commutation avant d'avoir liquidé les arrerages sur les terrains qu'il veut commuer. Toute commutation qui ne s'élève pas à £100, est payable comptant; celle montant à £100 et au-dessus, peut, à la volonté du Censitaire, rester sur le terrain, à rente foncière rachetable.

Tout nouvel acquéreur qui se présentera pour commuer dans les 20 jours après son acquisition, obtiendra remise de ses propres lods, en payant comptant le montant de la commutation; mais le terme de 20 jours est de rigueur, et ceux qui négligeront de se présenter dans ce temps, auront, en sus de la commutation, à payer les lods et ventes. JOSEPH COMTE, Ptre. Procureur.

Montréal, 9 juin 1847.

LAC CHAMPLAIN, LIGNE DU PEUPLE.

TRAJET DE JOUR.

Le splendide Steamer fait marche

FRANCIS SALTUS,

CAPT. H. G. TISDALE,

PART DE WHITEHALL, PART DE SAINT-JEAN, les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS, les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, A CINQ HEURES A. M. DÉJEUNER A BORD. PASSAGE-TRE PASSE. Ce vaisseau s'arrête à tous les Ports. 18 mai.

BOTTES ET SOULIERS.

Le Soussigné informe ses amis et le public, qu'il a engagé plusieurs bons ouvriers comme cordonniers et qu'il aura toujours à vendre un bel assortiment des meilleures BOTTES et des meilleurs SOULIERS, à des prix raisonnables, à l'enseigne de la Botte Rouge, Place Jacques Cartier. T. CADOTTE. 3 août.

PRÉCAUTIONS CONTRE LES MRS.

LORSQU'UNE épidémie s'annonce, il faut bien se pénétrer de cette vérité, que l'organisation ne fêchit pas toujours soudainement sous l'attaque, elle cherche à la repousser, et le courage, la fermeté, la sécurité, le courage, l'énergie sont éminemment utiles. On en a vu, vivant au milieu de foyers pestilentiels, en évitant la contagion, au moyen de sociétés aimables, en usant des vins, de la bière et des spiritueux jusqu'à la dose ordinaire pour exciter la gaieté. On recommande donc la sérénité de l'esprit, la propreté du corps, une nourriture substantielle, et pour donner du ton à l'estomac l'aile et le porter. On trouvera d'excellent porter à la BRASSERIE PIGEON. 9 juillet.

Le Bureau de la compagnie du chemin de Fer du Champlain et du St. Laurent, a été transporté au coin de la place de la Douane, nouvelle bâtisse de W. Dow.

J. P. Leprohon, Avocat, A ETABLIE SON BUREAU, RUE ST. VINCENT, No. 8.—Octobre

O. MORIN, NOTAIRE PUBLIC. Office avec L. S. MARTIN, No. 6. RUE ST. LAURENT. 6 juillet, 1847.

DR. MACDONNELL, A Déménagé de la rue Craig, Au No. 31 Grande Rue Saint Jacques.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE. A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Paul au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai

PIANO A VENDRE. UNE personne qui part pour l'Angleterre, désire vendre un Piano de manufacture anglaise, valent £50 n'ayant que deux ans d'usage. L'instrument sera gantie de 1ère qualité, et restant d'accord 12 mois de mai—25 mai.

LE RICHELIEU. A partir d'AUJOURD'HUI, le 1er Octobre, le steamer RICHELIEU laissera le port de Montréal à TROIS heures P. M. Le Fret devra être livré sur le quai au moins une heure avant le départ. 1er oct.

CIDRE EN BOUTEILLE. Le Soussigné offre en vente une grande quantité de CIDRE EN BOUTEILLES de la meilleure qualité, nouvellement reçu. ED. MERCIER. Hotel Québec, 27 août 1847.

PONT DE ST. EUSTACHE. LES Soussignés ayant obtenu le privilège de construire un PONT sur la rivière Jésus, entre St. Eustache et Ste. Rose, au village de St. Eustache, demandent qu'il leur soit soumis des plans et devis pour la construction du dit pont conformément aux exigences de l'acte qui leur en confie le privilège. Lesquels plans et devis devront leur être soumis le 25 du courant, au bureau de L. M. Leprohon, écuyer, à l'Inspection du passage. L. M. LEPROHON, J. A. BERTHELOT. Montréal, 10 août 1847.



A L'ENSEIGNE DU CASTOR,

122, Rue Saint Paul, Montreal

HABILLEZ-VOUS A GRAND MARCHÉ POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER.

Marchandises d'Automne et d'Hiver, Hards Faites.

M. L. PLAMONDON

Le Soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux salubres des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 83 rue Craig. Wm. McDONALD.

M. L. P. OFFRE EN VENTES A DES PRIX RÉDUITS :

Table listing various goods and their prices, including 500 surtouts d'Etottes grises de, 300 d' drap de Pilot gris, 250 d' Etotte anglaise couleur claire, etc.

M. L. P. ayant à son service des Tailleurs habiles, sera toujours au courant des modes nouvelles. Les ouvrages sont garantis. L'assortiment d'Etottes de laine pour l'automne et l'hiver, les draps, casimires, doekskins, etc. etc. sont bien dignes d'une visite et qu'on n'oublie pas que c'est toujours

15 POUR 100 MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS. POINT DE SECOND PRIX.

LIBRAIRIE & PAPETERIE.

GRANDE RUE ST. JACQUES, A COTÉ DE LA HALLE MÉDICALE DE M. URQUHART.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a acquis une bonne composition, le grand et magnifique assortiment de MM. ARMOUR & RAMSAY, qu'il a transporté à l'endroit ci-dessus indiqué, où il espère par la modération de ses prix et son attention aux affaires mériter la continuation de la faveur publique si longtemps et si libéralement accordée à ses prédécesseurs. Par les premiers arrivages il attend une addition considérable à son assortiment d'ouvrages anglais dans toutes les branches de la littérature et des sciences, et de Papeterie de goût et ordinaire, avec toutes les nouveautés des derniers mois.

Le soussigné reçoit chaque semaine de New-York, Boston et Philadelphie, des copies de tous les livres nouveaux qui paraissent, et il reçoit de même par les steamers de Liverpool chaque mois, tous les ouvrages publiés dans la Grande Bretagne. Ceux qui désirent faire venir des ouvrages d'Europe et des Etats-Unis, ne sauront trouver de meilleur occasion.

Le soussigné a pris des arrangements pour faire exécuter promptement et à bon marché tous les ordres qu'on voudrait bien lui confier pour impressions, reliure, lithographies, gravures sur cuivre et acier, et cadres de tableau. Les commandes pour des LIVRES ET OUVRAGES AMERICAINS sont expédiées chaque SEMAINE, et celles pour des LIVRES, &c. D'ANGLETERRE par chaque STEAMER. JOHN MCCOY.

7 septembre, 1847.

COLLEGE JOLIETTE.

CE BEL ÉTABLISSEMENT fondé à l'Industrie par la libéralité de l'Honorable B. JOLIETTE, est maintenant placé sous la direction des clercs de St. Viateur. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit :

1^{ÈRE} ANNÉE. Eléments de la Grammaire Française et de la Grammaire Anglaise. Arithmétique. Histoire Sainte et cours religieux. Premières notions de Géographie. Histoire ancienne. (en anglais)

2^{ÈME} ANNÉE. Syntaxe des deux langues. Histoire du Canada. Arithmétique et premières notions d'Algebre & Géométrie et de dessin linéaire. Géographie. Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique. Style épistolaire et composition dans les deux langues. Histoire Romaine, (en anglais.) Tenue des livres.

3^{ÈME} ANNÉE. Les principes de la Littérature. (Belles Lettres.) Algèbre et Géométrie. Rhétorique. Etude de la Constitution du pays. Histoire de France par la méthode analytique. Histoire d'Angleterre (en anglais) avec notes. Composition et discours en Anglais et en Français.

4^{ÈME} ANNÉE. Physique, Chimie appliquée aux arts, etc. Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc. Astronomie. Compositions Anglaises et Françaises.

5^{ÈME} ANNÉE. Logique, Métaphysique, Morale. Architecture et économie politique. Compositions et discours dans les deux langues.

Les Elèves qui ayant suivi ce cours, désireraient étudier le latin, trouveront, dans le même établissement, des professeurs qui en donneront des leçons à la suite du présent cours. La musique et le dessin seront enseignés régulièrement chaque année, à tous ceux qui ayant une disposition naturelle pour ces arts d'agrément, voudront les apprendre. Il sera laissé à l'usage des élèves une Bibliothèque choisie sous tous les rapports; et un compte exact sera donné du profit qu'on aura fait de la lecture; des prix seront donnés aux meilleurs narrateurs. Des examens publics auront lieu à différentes époques de l'année, et une distribution solennelle des prix précèdera les vacances. La rentrée des élèves est fixée au 8 septembre prochain.

CONDITIONS : Enseignement et logement \$12 par an, payable d'avance. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'établissement. REV. ANT. THIBAUDIER, Directeur. REV. F. L. LAHAYE, Sous-Directeur. M. E. CHAMPAGNEUR, M. N. M. A. FAYARD, M. L. CHRETIEN, M. W. SHEPHERD, Cat. Mineur.

20 août.

PONT DE ST. EUSTACHE.

LES Soussignés ayant obtenu le privilège de construire un PONT sur la rivière Jésus, entre St. Eustache et Ste. Rose, au village de St. Eustache, demandent qu'il leur soit soumis des plans et devis pour la construction du dit pont conformément aux exigences de l'acte qui leur en confie le privilège. Lesquels plans et devis devront leur être soumis le 25 du courant, au bureau de L. M. Leprohon, écuyer, à l'Inspection du passage. L. M. LEPROHON, J. A. BERTHELOT. Montréal, 10 août 1847.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL

PATRON : Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président. Francis Hincks, H. Mulbolland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, T. Drummond, Nelson Davis, Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jours de Vendredi, où que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel. Montréal, 7 mai, 1847.

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE DE MONTREAL.

EXTRAIT. 1er avril 1847.

BALANCE due aux Dépositaires à cet date, par état.....£29350 3 9

Montant déposé depuis le 1er avril à cette date.....£41447 18 6

do retiré do.....£21410 13 6

Augmentation depuis le 1er avril.....£20067 5 0

Balance du aux dépositaires ce jour.....£49417 8 9

Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, no. 46, Grande rue St. Jacques, près de l'Ottawa Hôtel. 31 juillet, 1847.

LIVRES NOUVEAUX.

MAINTENANT en vente, à Librairie des soussignés, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants : Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, in 8o., 35 vol. dans la collection

Do do do dans la collection in 12, 70 vol. dans la collection in 18, 100 vol. dans la collection in 12, 53 vol. dans la collection

Do des petits enfans 32o. 30 vol. dans la collection Do des enfans pieux 32o. 50 do do Do de l'enfance chrétienne 50 do do do Chaque volume se vend séparément, —AUSSI—

Un assortiment très varié de livres de prières avec reliure ordinaire de 4s. à 80s. la douzaine, do do avec riche reliure et tranche dorée de 18s. à 75s. la douzaine, —DE PLUS—

Une collection de livres de littérature, droit, médecine, etc., etc., etc. reçus par les premiers vaisseaux du printemps. —AUSSI—

E. R. FABRE & CIE. Librairie Canadienne Rue St. Vincent, No. 3. 18 juin, 1847.

Le soussigné reçoit maintenant son assortiment régulier de

QUINCAILLERIES ET COUPELLERIES, Par les vaisseaux Ann, Safeguard, Melica, Chapman, Montezuma et autres. Il recevra aussi quelques Poêles de patron nouveau, Grilles, Cendriers et Chenets. JAMES FOX, No. 20, Rue St. Sacrement.

1er juin.

AUX ENTREPRENEURS.

LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St. Céaire, Seigneurie Debartzsch, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seignorial. 21 mai. E. S. DE ROTTERMUND

COURS DE LANGUE FRANCAISE.

EN 60 LEÇONS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette Cité et des environs qu'il commencera ce jour'hui, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attendant en faveur des succès qu'il a obtenus, jusqu'à ce jour seront prodités à quiconque les désirera voir. Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, en la maison de Pension de M^{re} GIROUX, coin des rues ST. PAUL et ST. GABRIEL, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M.

M. L. donnera son cours à domicile, aux Dames et j^{eu}x Demoiselles qui voudront bien l'honorer de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux messieurs, ils suivront le Cours chez MADAME GIROUX. CHS. H. LASSISERAYE. Montréal, 30 juin, 1847.

MAGASIN CANADIEN DE FERONNERIE.

Le Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marine, etc. etc. Fer anglais assorti, Banke Best Feuilliard, Boîtes de Boues, Bêches Pelles &c &c. De plus, un assortiment de Quincaillerie et Couellerie. Les Marchands de la campagne trouveront de l'avantage à venir examiner son assortiment y qu'il a expressément été importé pour le commerce du Bas-Canada. A vendre à des conditions faciles. W. F. LESTE, No. 81 Rue St. Paul, et 70 Coin de la Place Jacques Cartier. 18 juin.

TERRE A VENDRE.

On offre en vente une magnifique Terre de 100 arpens, située à St. Isidore. S'adresser sur les lieux à ANTOINE LAFONTAINE. St. Isidore, 9 juillet, 1847.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons. —AUSSI— Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GAREAU, Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17. 17 août, 1847.

SEL.

EN Magasin et attendu : 10,000 MINOTS de SEL de Liverpool, 1000 barils et sacs do do, 1000 do SEL FIN do C. R. RADENHURST, 32, rue St. François-Xavier. 6 août.

MEUNIER & TONNELIER.

ON a besoin à la distillerie de Laprairie, d'un MEUNIER capable et bien recommandé et d'un TONNELIER. S'adresser à Montréal au Bureau de la Brasserie Pigeon où sur les lieux à A & T. SAUVAGEAU.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE FERONNERIE, ENSEIGNE DE LA CHARUE DOREE.

No. 91, Cois des rues St. Paul et St. Denis. MAISON DE M. FLEURY ST. JEAN. Le Soussigné a reçu par les derniers arrivages un assortiment complet et général de toute espèce d'articles, en fait de ferronnerie, quincaillerie etc., etc. —AUSSI— Huiles, Vitres, Peintures, etc., etc., auquel il invite l'attention des marchands de la campagne, de nos amis et du public en général. JANVIER H. TERROUX. 18 juin, 1847.

A VENDRE OU A LOUER AU BASSIN DE CHAMBLAY.

UN EMPLACEMENT de 200 pieds de front sur un même profondeur, avec une maison, de 60 pieds magasin, hangar et jardin, etc. Pour les conditions, s'adresser à L. GAREAU, Chambly. P. MOREAU, Avocat, Montréal. 10 août.

EAU DE ST. LEON.

RECEMMENT reçu et à vendre par le Soussigné quelques Douzaines de Bouteilles d'EAU des Sources de St. Léon. L. J. HARKIN. out. 10 août.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Arrivages du Printemps Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Mahaca, Calcutta, Albion, Erromanga, Britannia, Cœur de Lion, Anna, Aqua Marina, John Bull, Flora Mar, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment Général en Soiries, Cotonnages, Lainages, Toiles &c, &c. JEAN BRUNEAU, No. 140 Rue notre Dame, No. 7 Rue St. Joseph. Montréal 17 Ma. 1847.